

**Projet d'inversion de la canalisation 9B de Pipelines Enbridge Inc. (« Enbridge »)  
et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (le « Projet »)**

**Demande présentée aux termes de l'article 58 et de la partie IV (la « demande »)  
de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*  
OH-002-2013  
Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02**

**Réponse d'Enbridge à la demande de renseignement n° 2 de Les Citoyens au Courant**

**PROLOGUE :**

Le préambule ou les prémisses de plusieurs demandes de renseignements comportent des affirmations qui peuvent ne pas être conformes aux faits. Sauf mention expresse contraire, Enbridge ne reconnaît l'exactitude d'aucun des prémisses et préambules ni d'aucune partie de ceux-ci. De même, Enbridge ne reconnaît la pertinence d'aucune demande à laquelle elle a fourni une réponse.

**Le caractère approprié du tarif des règles et règlements ainsi que de la méthode de tarification propose :**

**3.2 Source :** Demande : 3.2  
Le passage du pétrole brut au bitume dilué influence-t-il la dépréciation réclamée par Enbridge sur ses actifs matériels (le pipeline de la canalisation 9B)?

Réponse : 3.2  
Non.

**Demande :** a) De quelle façon la dépréciation a-t-elle été déterminée? Veuillez fournir des éléments de preuve à l'appui.

**Réponse :** a) La dépréciation signifie la perte de valeur de service non récupérée par l'entretien courant, afférente à la consommation ou au retrait possible d'une centrale en exploitation en raison de causes connues. Au bout du compte, si le pipeline continue d'offrir une valeur économique, les actifs individuels conserveront leur valeur ou seront remplacés pour atteindre la durée de vie économique du pipeline.

**3.3 Source :** Demande : 3.3  
Cet énoncé vise-t-il aussi la contestation constitutionnelle (Traité 6) sur les effets cumulatifs de l'exploitation des sables bitumineux intentée par la Nation crie de Beaver Lake contre la province de l'Alberta? (Lameman c. Alberta, 2013 ABCA 148).

**Préambule :** La section 16 du projet de tarif et des règlements énonce qu'Enbridge ne transportera pas de pétrole qui fait l'objet d'un litige.

**Demande :** a) Aucune réponse n'a été fournie à la demande 3.3. Veuillez répondre.

**Réponse :** a) Cet énoncé ne vise pas la contestation constitutionnelle (Traité 6) sur les effets cumulatifs de l'exploitation des sables bitumineux intentée par la Nation crie de Beaver contre la province de l'Alberta. (*Lameman c. Alberta*, 2013 ABCA 148).

**Les effets environnementaux et socioéconomiques potentiels du projet proposé, y compris ceux causés par les accidents ou défaillances pouvant survenir, et les effets environnementaux cumulatifs éventuels que sa (9b) réalisation est susceptible de causer :**

**4.5 Source :** Demande : 4.5  
Est-ce que vous partagez les résultats de vos études de l'état de la canalisation 9B de 2012-2013 avec nos municipalités?

Réponse : 4.5  
Enbridge transmettra les résultats des passages de l'outil d'inspection interne aux propriétaires de terres et aux municipalités touchées.

**Demande :** a) Les résultats, quand seront-ils communiqués aux personnes et les villes affectées? Avant ou après le dépôt des mémoires (6 août 2013)?

**Réponse :** a) Si des travaux sur le pipeline doivent être réalisés sur la propriété d'un propriétaire foncier touché, un représentant d'Enbridge déploiera tous les efforts raisonnables pour communiquer avec ce propriétaire foncier au moins sept jours avant le début des travaux, y compris les travaux de fouilles d'intégrité. Par conséquent, il est possible qu'aucun renseignement sur les fouilles d'intégrité ne soient transmis aux propriétaires fonciers touchés avant le 6 août 2013 si aucune fouille n'est prévue d'ici cette date.

En mars 2013, les municipalités du Québec ont été avisées du nombre de fouilles qui seraient effectuées dans leur région.

Les résultats des fouilles d'intégrité seront transmis aux municipalités et aux propriétaires fonciers touchés après que tous les travaux d'intégrité seront terminés, probablement en 2014.

**4.7 Source :** Demande : 4.7  
Combien de temps peuvent durer ces fuites sans que vous vous en rendiez compte (exemple dans votre historique)?

Réponse : 4.7

Bien qu'il ne soit pas toujours possible de détecter immédiatement la présence de très petites fuites en raison de facteurs comme la précision et la fidélité des instruments, les fuites de plus grand volume sont détectées par les systèmes de détection des fuites en temps réel qui assurent en tout temps la surveillance du pipeline. Les très petites fuites sont censées être détectées par l'inspection interne à haute résolution par ultrasons avant une défaillance ou à l'aide d'un outil d'inspection interne acoustique. Les opérateurs de notre centre de contrôle d'Edmonton surveillent le réseau de pipelines d'Enbridge, y compris la canalisation 9, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. S'il constate un indice quelconque laissant soupçonner une fuite, y compris une odeur d'hydrocarbure signalée par le public, l'opérateur fermera la canalisation et l'isolera à l'aide des valves contrôlées à distance situées à proximité de la fuite potentielle.

**Demande :** a) Quel pourcentage des valves se trouvant au Québec sont contrôlées à distance ?

**Réponse :** a) Il y a 11 valves de pipeline au Québec, dont 10 contrôlées à distance.

**4.11 Source :** Demande : 4.11  
Avez-vous des données sur les eaux souterraines des bassins versants de la région de Vaudreuil-Soulanges (composition de l'eau, cheminements des eaux souterraines, zones de recharges de l'aquifère à nappe captive, etc.)?

Réponse : 4.11  
Dans l'éventualité peu probable d'une fuite, Enbridge déploiera rapidement les ressources spécialisées et prêtes à intervenir, qui auront tous les outils à leur disposition pour recueillir rapidement des renseignements précis sur les eaux souterraines dans la zone où la fuite s'est produite.

- Demande :**
- a) Dans quel délai pouvez-vous recueillir des renseignements précis sur les eaux souterraines dans la zone où la fuite s'est produite? Veuillez fournir une évaluation précise en heures ou en jours.
  - b) Comment ferez-vous pour réussir adéquatement à procéder à une décontamination et à rassembler rapidement toutes les informations nécessaires sur les eaux souterraines quand actuellement la cartographie/localisation, le débit et sens d'écoulement des eaux souterraines, ainsi que le simple fait de connaître si l'aquifère est captif ou libre sont méconnues sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges? Il est impossible de procéder à une caractérisation des eaux souterraines en peu de temps.

**Response :** a) et b) L'énoncé selon lequel il serait impossible de procéder à une caractérisation des eaux souterraines en peu de temps est faux. Dans l'éventualité peu probable d'un déversement, on peut trouver les renseignements préliminaires sur les eaux souterraines dans les études, cartes et rapports existants et dans les bases de données provinciales en ligne en quelques heures. Si on ne trouve pas les données propres à un site, les renseignements sur l'eau souterraine peuvent être obtenus à partir de puits de surveillance des eaux souterraines installés dans le cadre des activités d'intervention. Le délai d'installation des puits de surveillance et de collecte des données propres au site nécessaires dépend de facteurs comme l'accès au site, la stratigraphie du sol, la profondeur de l'eau souterraine et le débit de recharge des eaux souterraines; toutefois et en règle générale, le délai d'acquisition des données peut être une question de jours.

En cas de déversement, la lenteur de la migration des contaminants dans le sous-sol et l'eau souterraine procure suffisamment de temps pour comprendre les caractéristiques des

eaux souterraines propres au site. Dans l'éventualité peu probable d'un déversement, des puits de surveillance des eaux souterraines seraient installés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone touchée. Les données provenant de ces puits serviraient à comprendre les caractéristiques des eaux souterraines propres au site, leur orientation, leur débit et leur pente d'écoulement.

**4.14 Source :** Demande : 4.14  
Seriez-vous intéressés à intégrer la méthode d'un échantillonnage à fréquence régulière des eaux souterraines des régions « critiques » (où le pipeline traverse des zones de recharge et/ou les puits et/ou les rivières)?

Réponse : 4.14

La surveillance proactive des eaux souterraines le long de l'emprise d'Enbridge n'est pas une méthode efficace pour détecter les problèmes d'eaux souterraines découlant de l'exploitation des pipelines. La surveillance des eaux souterraines ne permettrait pas, en pratique, de déceler les problèmes potentiels dans des délais raisonnables. Le temps écoulé entre le suivi des événements (généralement quelques mois) et la faible vitesse d'écoulement des eaux souterraines (moins d'un mètre par année en général) pourrait causer un important délai entre la survenance de l'incident ou de la fuite et la détection potentielle par l'entremise d'un programme préventif de surveillance des eaux souterraines. Pour surveiller le pipeline, Enbridge utilise une technologie de détection des fuites de pointe, qui est mieux adaptée à la surveillance des régions « critiques ». Prière de consulter la réponse à la DR 3.10.c de l'ONÉ pour obtenir une description du système de détection des fuites d'Enbridge.

- Demande :**
- a) Quel pourcentage de la longueur totale du pipeline au Québec, plus particulièrement dans la région de Vaudreuil-Soulange, est dans une région à faible débit d'écoulement des eaux souterraines (moins d'un mètre par année) et quel pourcentage est dans une région à haute vitesse d'écoulement?
  - b) Est-ce qu'Enbridge envisage la surveillance de la qualité des eaux souterraines dans la région à haute vitesse d'écoulement?

- Réponse :**
- a) Les données publiées disponibles sont insuffisantes pour déterminer le débit des eaux souterraines sur tout l'itinéraire du pipeline au Québec.
  - b) Enbridge n'envisage pas d'installer des puits de surveillance des eaux souterraines dans les régions à haute vitesse d'écoulement. Comme il est mentionné dans la réponse à la demande 4.14 de la DR 1 de Les Citoyens au Courant, Enbridge utilise déjà des technologies de détection des fuites de loin supérieures aux puits de surveillance, et comme il est mentionné dans la réponse à la demande 4.11 de la DR 2 de Les Citoyens au Courant, les données propres au site seront obtenues en cas d'un déversement.

**4.15 Prépambule :** Le 25 avril 2013 à Rigaud, des employéés d'Enbridge ont dit qu'il étai impossible de ne pas détecter de fuite, aussi lente soit-elle, étant donné que tout ce qui entre est quantifié à sa sortie. Les employéés d'Enbridge ont même été questionnés sur la sensibilité et la précision des équipementés de mesure à l'entrée /sortie. Maintenant, Enbridge répond (voir réponse 4.7) :

Bien qu'il ne soit pas toujours possible de détecter immédiatement la présence de très petites fuites en raison de facteurs comme la précision et la fidélité des instruments, les fuites de plus grand volume sont détectées par les systèmes de détection des fuites en temps réel qui assurent en tout temps la surveillance du pipeline. Les très petites fuites sont censées être détectées par l'inspection interne à haute résolution par ultrasons avant une défaillance ou à l'aide d'un outil d'inspection interne acoustique. Les opérateurs de notre centre de contrôle d'Edmonton surveillent le réseau de pipelines d'Enbridge, y compris la canalisation 9, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. S'il constate un indice quelconque laissant soupçonner une fuite, y compris une odeur d'hydrocarbure signalée par le public, l'opérateur fermera la canalisation et l'isolera à l'aide des vannes contrôlées à distance situées à proximité de la fuite potentielle.

**Demande :** Pouvez-vous nous indiquer le niveau de sensibilité de vos instruments qui détectent la sensibilité des fuites? Précision dans la pression des oléoducs?

**Réponse :** Prière de se reporter à la DR 3.10.c de l'ONÉ pour obtenir une description de la sensibilité du système détection computationnelle des fuites.

La précision dépend du type d'instrument; toutefois, les instruments d'Enbridge sont précis à au moins 0,2 % de leur portée ou, en général, entre 13 à 20 kPa. Le système SCADA saisira ces variations de pression et elles seront affichées au Centre de contrôle d'Enbridge situé à Edmonton afin que l'opérateur les surveille et les contrôle.



**4.16 Demande :** À quelle fréquence le ILI ou l'instrument acoustique sont-ils utilisés dans la ligne 9B?

**Réponse :** Les passages d'outil d'inspection interne sont prévus selon les intervalles d'inspection décrits en détail aux paragraphes 4.2.8 et 4.3.6 de l'Évaluation technique du pipeline (« ÉT du pipeline ») (pièce B1-15).

Les inspections internes précédentes ont été menées comme il est décrit en détail au Tableau 3-3 de l'ÉT du pipeline. En règle générale, les fréquences de surveillance de l'inspection interne sont fondées sur des intervalles de cinq à sept ans.

**4.17 Demande :** Où sont situées les valves dans la région de Vaudreuil-Soulanges?

**Réponse :** Prière de se reporter à la réponse de la demande 5.15.a de la DR 2 de Les Citoyens au Courant.

## La conception technique du projet proposé :

**5 Préambule :** Lorsque les employés d'Enbridge sont venus à Rigaud le 25 avril 2012, plusieurs personnes de notre groupe leur ont posé des questions au sujet des valves situées à Soulanges. Nous leur avons demandé si les valves de notre région étaient automatiques ou manuelles. Il était évident que nous étions préoccupés par les valves situées à Sainte-Justine-de-Newton et à Pointe-Fortune. Lorsque nous avons questionné les employés d'Enbridge, nous avons obtenu exactement la même réponse : « toutes les valves au Québec sont automatiques ».

Ce renseignement nous a laissés perplexes, car nous nous sommes rendus sur les lieux pour voir les valves et elles semblaient manuelles. De toute évidence, nous avons besoin de plus de renseignements au sujet de ces valves : leur emplacement, la façon dont elles se ferment et leur accessibilité.

- Demande :**
- a) Y a-t-il des valves sur la canalisation 9B à Soulanges? Dans l'affirmative, quelles sont leurs coordonnées géographiques?
  - b) Y a-t-il des valves à proximité de Soulanges aux limites de l'Ontario? Veuillez en donner les coordonnées géographiques.
  - c) Les valves situées à Soulanges ou à proximité sont-elles automatiques? En d'autres termes, peuvent-elles être fermées à distance de votre poste de contrôle en Alberta ou s'agit-il des valves manuelles?
  - d) Les valves sont munies de cadenas. Qui a les clés? Où se trouve cette personne? Existe-t-il des doubles des clés?
  - e) Vous dites qu'Enbridge est responsable du déneigement, mais l'hiver dernier, une valve à Sainte-Justine-de-Newton (ou à proximité) a été obstruée par la neige (le déneigement n'a pas été fait). Qui vérifie l'accessibilité à cette valve pendant l'hiver?
  - f) Si les valves situées à Soulanges ou à proximité sont manuelles, quel est le délai maximal pour qu'une personne les atteigne dans les pires conditions de tempête de neige?

- Réponse :**
- a) Prière de se reporter à la réponse de la demande 5.15.a de la DR 2 de Les Citoyens au Courant.

- b) L'emprise du pipeline passe le long de la frontière Ontario-Québec. Toutes les valves à proximité de Soulanges sont à l'intérieur de la frontière du Québec.
- c) Prière de se reporter à la réponse de la demande 5.15.a de la DR 2 de Les Citoyens au Courant. Une des valves à proximité de Soulanges (valve 38) est manuelle. Donc, trois des quatre valves situées près de Soulanges peuvent être commandées à partir du Centre de contrôle d'Edmonton. Toutes les valves commandées à distance ont trois méthodes de fonctionnement : à distance, électroniquement ou manuellement sur le site par un employé d'Enbridge.
- d) Les enceintes de valve sont cadenassées et tous les membres du personnel de terrain d'Enbridge ont une clé des cadenas. Les employés d'Enbridge vivent à différents endroits le long du pipeline entre Cornwall et Montréal.
- e) Afin de préciser la réponse à la demande 6.19 de la DR 1 de Les Citoyens au Courant, le personnel d'Enbridge effectue l'entretien du site sur la propriété de la station. Enbridge ne déneige pas toutes les enceintes des valves. Le personnel d'Enbridge procède à une inspection mensuelle de chaque valve. On accède aux valves à pied, ou en cas d'urgence, en véhicule tout terrain.
- f) Prière de se reporter à la réponse de la demande 5.c de la DR 2 de Les Citoyens au Courant. En raison de facteurs comme la variabilité des conditions météorologiques et l'état de la circulation, le délai d'accès aux fins d'intervention d'urgence se situe entre 1,5 et 4 heures.

**5.8 Source :** Demande : 5.8  
Entre les valves à Soulanges, combien de liquide peut être contenu à tout moment (minimum et maximum) basé sur un débit de 300 000 bpd?

Réponse : 5.8

Le volume contenu dans le pipeline ne dépend pas du débit, ce qui signifie qu'il n'existe pas de valeur minimale ou de valeur maximale. À Soulanges, la quantité du produit qu'un pipeline peut contenir est de 77 945 barils. Dans le tronçon où se trouve Soulanges, entre les vannes de sectionnement contrôlées à distance les plus proches, le pipeline peut contenir 113 270 barils. Veuillez noter qu'en cas d'incident pipelinier, la quantité de pétrole drainée de la section de pipeline où s'est produit l'incident représenterait une quantité beaucoup moins élevée que 113 270 barils en raison des effets de la topographie; la dénivellation naturellement en pente de la canalisation restreindrait le déversement du pétrole, de sorte que la fuite la plus importante possible dans cette partie est estimée à 9 055 barils.

**Préambule :** À Mayflower, les valves ont été fermées en 16 minutes et l'Agence de transport américain a été capable d'estimer la quantité de pétrole déversé selon le débit (3500 à 5000 barils) entre le moment que la fuite a été détectée et l'arrêt du débit par la fermeture des valves.)

**Demande :** a) À quel endroit se situe la « dénivellation naturellement en pente » entre Sainte-Justine-de-Newton et Pointe Fortune? Veuillez fournir les références précises en kilomètres ou une carte.

**Réponse :** a) Prière de se reporter à la pièce jointe 1 de la DR 1.1.j.1 d'Équiterre pour obtenir le profil d'élévation.

**5.11 Source :** Demande : 5.11  
Est-ce un taux de corrosion interne annuel « moyen » depuis 1975 (mesuré sur la période de 38 ans)?

Réponse : 5.11

La mesure de la vitesse de propagation de la corrosion est calculée afin de donner un aperçu de l'état d'intégrité du pipeline et faciliter le suivi et les activités de planification des mesures d'atténuation; cette mesure n'est pas censée représenter le taux déterministe réel de la détérioration du matériau de la paroi de conduite. Cette mesure est créée en tenant compte des indices des plus profondes pertes de métal de chaque joint du pipeline, recueillis lors d'inspections internes sur la perte de métal, et fait l'objet d'une moyenne en fonction du nombre total de joints comportant une perte de métal. Les calculs tiennent compte de la date de construction et de la date de l'inspection sur la perte de métal, et utilisent des facteurs de sécurité. Bien que cette mesure soit présentée comme une « vitesse de corrosion moyenne », il s'agit en fait de la moyenne du pire exemple de corrosion par piqûres observé au moyen de l'inspection interne, multipliée par un facteur de sécurité.

**Préambule :** Le rapport « B-15, Attachment 7, Pipeline Engineering Assessment, A3D7J4 » (page 40 de 96) fait mention d'un taux de corrosion « interne » annuel du pipeline entre la station de pompage Cardinal et Montréal de (0,082 mm/an), d'un taux de corrosion « externe » annuel de mm/an) et d'une épaisseur du pipeline de (6,35 mm à 12,7 mm).

**Demande :**

- a) Combien y a-t-il de joints au Québec et à Vaudreuil-Soulanges?
- b) Quel pourcentage d'entre eux dépasse les taux de corrosion mentionnés ci-dessus?
- c) Parmi les 166 excavations préventives effectuées, combien d'entre elles sont à l'emplacement d'un joint?

**Réponse :**

- a) Il y a environ 9 400 longueurs de conduite dans la province de Québec, dont environ 2 090 se trouvent dans la zone à l'ouest de Vaudreuil-Soulanges. À noter que le terme anglais « *joint* » désigne communément dans le secteur pipelinier à la fois le raccord ou la connexion et le tronçon ou élément tubulaire produit en usine qui mesure généralement 12 m (40 pieds), de sorte qu'on peut facilement confondre ces deux concepts en anglais.
- b) À la suite d'un examen de l'ÉT du pipeline (pièce B1-15), une erreur de calcul a été découverte dans le taux de progression moyen de la corrosion externe déclaré entre Montréal et Cardinal (TM-

PC). La valeur corrigée, soit 0,092 mm/année, est présentée dans la pièce jointe 1 à la demande 5.11.b de la DR 2 de Les Citoyens au Courant qui reprend le tableau 4-4 – Taux de progression moyens et historique au 95<sup>e</sup> centile (révisé). Le taux de progression de la corrosion interne mentionnée dans l'ÉT du pipeline a également été revu et corrigé.

Parmi toutes les longueurs de la canalisation 9B situées au Québec qui comportent des éléments de corrosion externe, environ 30 % affichent un taux de progression de la corrosion supérieur à 0,092 mm/année.

Parmi toutes les longueurs de la canalisation 9B situées au Québec qui comportent des éléments de corrosion interne, environ 40 % affichent un taux de progression de la corrosion supérieur à 0,082 mm/année.

Ces pourcentages sont des valeurs attendues selon les prévisions statistiques et constituent une indication de taux de progression de la corrosion inférieurs au Québec en moyenne. Dans l'ensemble, le taux de progression moyen de la corrosion sur la canalisation 9B est faible selon les lignes directrices de l'industrie. Prière de se reporter au tableau 4-5 de l'ÉT du pipeline.

- c) Prière de se reporter à la DR 3.12 de l'ONÉ. Le nombre 166 qui figure au tableau 4-13 de l'ÉT du pipeline ne fait pas référence aux excavations planifiées. Il désigne plutôt le nombre d'éléments de perte de métal dans l'analyse « Probabilité de détection et d'identification », pour la ronde d'inspection de l'outil de détection des fissurations Ultrascan en 2006.

**5.14 Source :** Demande : 5.14  
Quel est le taux annuel de progression de la corrosion interne et externe actuel (en 2012-2013)?

Réponse : 5.14

La vitesse de propagation de la corrosion est développée et appliquée selon de petites zones de corrosion et ne constitue pas une mesure de détérioration générale de conduites ou d'amincissement général de la paroi du pipeline. Il n'y a pas de détérioration générale des conduites ou d'amincissement général de la paroi du pipeline. En ce qui concerne les petites zones de corrosion, les données des analyses initiales de mesure ultrasonique de la paroi de 2012 démontrent que la moyenne de la VPC externe est de 0,07 mm/an et que la moyenne de la VPC interne est de 0,05 mm/an.

**Demande :**

- a) Comment pouvez-vous prouver qu'il n'y a pas de détérioration généralisée ou d'amincissement des parois du pipeline?
- b) Combien de longueurs sont touchées par des taux de progression de la corrosion supérieurs à la moyenne au Québec, et plus précisément dans la région de Vaudreuil-Soulanges?

**Réponse :**

- a) Enbridge surveille l'épaisseur des parois de la canalisation 9B à l'aide d'inspections internes régulières. Ces inspections permettent de mesurer l'ampleur de l'amincissement des parois en haute résolution. Selon les résultats des inspections internes et des évaluations sur le terrain menées sur la canalisation 9, aucun amincissement généralisé des parois n'a été observé. Pour une représentation visuelle de la distribution des pertes de métal, prière de consulter le paragraphe 4.2.3.1 de l'ÉT du pipeline.
- b) Prière de se reporter à la réponse de la demande 5.11.b de la DR 2 de Les Citoyens au Courant.



**5.15 Source :** Demande : 5.15  
Veuillez indiquer l'emplacement de toutes les valves, les pompes d'injection d'agent réducteur de résistance (ARR), les systèmes de surveillance de la température et les densitomètres, s'il y a lieu, du tronçon du pipeline entre Sainte-Justine-de-Newton et la rive nord de la rivière des Outaouais.

Réponse : 5.15

Les valves sont situées à l'endroit où le pipeline rencontre le chemin du Petit Brûlé, le chemin des Outaouais ainsi que la route 344. Ce tronçon ne comporte aucun système de surveillance de la température, pompe d'injection ou densitomètre.

**Demande :**

- a) Veuillez fournir les coordonnées géographiques des valves mentionnées. Se trouvent-elles au Québec ou en Ontario?
- b) Étant donné que la température est facteur de risque pour les fuites et les ruptures de conduite, pourquoi Enbridge ne mesure-t-elle pas la température entre les stations.

**Réponse :**

- a) Voici les coordonnées des valves au Québec dans la région de Vaudreuil-Soulanges :
  - Longitude : -74.4657, latitude : 45.3188, VCP 38, à Morrison Road (fonctionnement manuel)
  - Longitude : -74.416, latitude : 45.4552, VCP 39, à Concession Road 7 (chemin de Petit Brûlé) (fonctionnement à distance)
  - Longitude : -74.3597, latitude : 45.5343 VCP 40, chemin des Outaouais – transmetteur (fonctionnement à distance)
  - Longitude : -74.3483, Latitude : 45.557, VCP 41, rue Saint-André près de l'aut. 344 (fonctionnement à distance)
- b) Enbridge ne surveille pas la température entre les stations puisque les variations de température entre celles-ci sont très faibles. La surveillance de la température aux stations est appropriée.

**5.16 Source :** Demande : 5.16

- a) Quel type de valves sont utilisées dans ce tronçon du pipeline (de Sainte-Justine-de-Newton à Pointe-Fortune et sous la rivière des Outaouais), quelles sont leurs spécifications en ce qui concerne les utilisations?
- b) Qui les fabrique?
- c) Quels types de valves sont situées où sur ce tronçon du pipeline?

Réponse : 5.16

- a) Les vannes du pipeline sont de type robinet-vanne à guillotine et ont été conçues pour servir de vannes de canalisation principales.
- b) La fabrication de ces vannes est assurée par la Grove Valve and Regulator Company ou par la Daniel Valve Company.
- c) La canalisation 9 utilise les robinets-vannes à guillotine. Prière de consulter la pièce jointe 1 à la DR 2.7 de l'ONÉ (révisée) pour l'emplacement des vannes.

**Demande :** a) Quel pourcentage des valves fonctionnent à distance au Québec?

**Réponse :** a) Parmi les valves de la canalisation 9B au Québec, 92 % sont commandées à distance.

**5.18 Source :** Demande : 5.18  
Quel ratio diluant/bitume sera utilisé?

Réponse : 5.18

Le ratio dépend du diluant utilisé. Le condensat mélangé au bitume est généralement dans une proportion de 20 % à 30 % par volume (20:80 à 30:70 diluant : bitume). Les pétroles bruts synthétiques légers mélangés au bitume sont généralement dans une proportion qui est le double de celle du condensat (40:60 à 50:50).

**Demande :** a) Pourquoi les mélanges de pétrole qui comportent plus de 50 % de diluants sont-ils encore considérés comme des « pétroles »?

**Réponse :** a) Habituellement, le bitume n'est pas dilué dans une proportion supérieure à 50 %, peu importe le composé choisi comme diluant (pétrole brut synthétique ou condensat). Toutes les substances qui seront transportées par le pipeline seront des « pétroles » au sens défini dans la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et les règlements afférents.

**5.20 Source :** Demande : 5.20  
Quelle surveillance est en place quant au bon fonctionnement des pompes d'injection d'ARR?

Réponse : 5.20  
Les pompes d'injection d'ARR sont réglées par un automate programmable industriel (« API ») qui veille à ce que la pompe fonctionne comme prévu.

**Préambule :** DRA preparations are "difficult to handle because they have a severe tendency to cold flow and reaggregate even at subambient temperatures. Under conditions of pressure... cold flow is even more intense and reagglomeration occurs very quickly." (Brevet US 6576732)

**Demande :** "Under conditions of pressure... cold flow is even more intense and reagglomeration occurs very quickly."

a) Dans une condition de rejet ou de déversement dans l'environnement (eau ou sol), que se passe-t-il?

**Réponse :** a) Prière de se reporter à la réponse de la DR 1.7.f de l'Ontario.

**5.52 Source :** Demande : 5.52  
Quels moyens la compagnie Enbridge met-elle en œuvre pour vérifier l'efficacité de la protection cathodique du pipeline B-9 et / ou corriger le problème du shielding par le vieux revêtement du pipeline?

Réponse : 5.52

Enbridge comprend que contrôler de la corrosion en utilisant la protection cathodique sur des pipelines dotés d'un revêtement de ruban où un décollement s'est produit peut s'avérer problématique et compte principalement sur ses programmes d'intégrité pour gérer cette menace. Les programmes d'intégrité ont fourni des stratégies de gestion de la corrosion plus complètes et efficaces que ne pourrait le faire une simple application de protection cathodique. Enbridge a également utilisé récemment la technologie de coupon pour valider la performance de la protection cathodique et bonifie actuellement cette approche à l'aide d'un programme complet d'installation du coupon.

**Demande :** a) Prière de fournir de plus amples renseignements sur la technologie de coupon.

**Réponse :** a) Les coupons sont des échantillons étalonnés d'acier, dont les propriétés sont semblables à celles du pipeline, et qui sont enterrés près de la canalisation et dotés de tronçons de test se terminant à une station d'essai permanente de la protection cathodique. Ils sont en contact avec le même électrolyte (sol) et sont électriquement continus avec le pipeline doté d'une protection cathodique. L'objectif de ces coupons consiste à simuler un défaut de revêtement sur la canalisation afin d'établir les potentiels polarisés réels en contrôlant ou en réduisant au minimum la baisse de tension (« IR »), soit par débranchement ou par interruption. La baisse d'IR est le résultat du flux de courant dans l'électrolyte et doit être considérée comme une interprétation valide de la mesure de la tension, sauf celle mesurée au-delà de la limite entre la structure et l'électrolyte. Les données fournies par le coupon permettent de déterminer les niveaux réels de protection cathodique en l'absence d'un revêtement sur le pipeline.

**Les volets sécurité, sûreté et plans d'urgence associés à la construction et à l'exploitation du projet proposé, notamment la planification des interventions et la prévention des dommages causés par des tiers :**

**6.4 Source :** Demande : 6.4

Au cours des dix dernières années, à combien d'occasions le personnel d'Enbridge et ses entrepreneurs ont-ils procédé à des exercices afin de répéter de A à Z les procédures et les protocoles en cas de déversement à Vaudreuil-Soulanges?

Réponse : 6.4

Enbridge mène régulièrement des exercices dans la région de Rigaud. De nombreux intervenants locaux y prennent part.

- Demande :**
- a) Prière de fournir de plus amples renseignements sur les exercices menés à Rigaud.
  - b) Quelles situations ont été simulées? Quel équipement a-t-il été utilisé?
  - c) À quelle fréquence les exercices sont-ils menés?
  - d) Quand le prochain exercice est-il prévu?

**Réponse :**

a) à d) En 2012, Enbridge a mené un exercice d'intervention conjoint sur la rivière des Outaouais avec les services d'urgence locaux afin de mettre à l'essai l'accès des bateaux et le déploiement du barrage flottant. Des détails sur l'exercice ont été acheminés aux propriétaires fonciers locaux et aux représentants municipaux avant l'événement. Des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec et d'Environnement Canada étaient présents lors de l'exercice.

Enbridge effectue des exercices d'intervention d'urgence chaque année pour mettre à l'essai différents emplacements, équipements et conditions saisonnières. Le prochain exercice prévu sera à grande échelle et se tiendra sur la rivière Grand à l'automne 2013; des équipes d'Enbridge de l'Ontario et du Québec, l'ONÉ, la police, les municipalités et d'autres premiers intervenants prendront part à l'événement.

**6.6 Source :** Demande : 6.6  
En cas d'alerte de déversement en pleine nuit pendant un blizzard hivernal ou pendant une congestion majeure de la circulation sur l'autoroute 40 Ouest, quel serait le délai réaliste d'intervention dans le monde réel selon lequel Enbridge pourrait déployer entièrement ses barrages flottants et autres équipements dans la rivière des Outaouais?

Réponse : 6.6  
Enbridge est en mesure de réagir et d'entamer la mise en œuvre des activités d'intervention d'urgence dans un délai de 1,5 à 4 heures à la suite d'un incident. Enbridge utilisera tous les moyens possibles pour accéder à la zone. Les équipes d'urgence seront aussi en mesure d'accéder à la zone par voie aquatique.

**Préambule :** Imaginez ce scénario : une fuite importante survient à Sainte-Justine-de-Newton, causée par une inondation, des explosions dans une carrière, un séisme, un bris de pipeline ou tout autre événement. Au total, 3 000 barils de pétrole ont coulé et se déversent sur les propriétés des résidents. Ceux-ci respirent du benzène hautement cancérigène et d'autres substances dangereuses. Les animaux de ferme respirent également les mêmes substances. La température est à -25 °C et les routes sont glacées et enneigées.

**Demande :**

- a) Comment Enbridge protégera-t-elle ces personnes et ces animaux des substances toxiques volatiles dans l'air?
- b) Pendant combien de temps est-il sécuritaire de respirer ces produits chimiques?

**Réponse :**

- a) L'intervention d'urgence dépend de la situation et variera selon un certain nombre de facteurs en plus de ceux présentés dans le scénario en préambule de la présente demande de renseignement. Par conséquent, Enbridge ne peut s'avancer sur les mesures qu'elle prendrait dans ce scénario hypothétique. Enbridge peut affirmer qu'elle mettra en œuvre toutes les mesures décrites dans plan d'intervention d'urgence [« PIU »] (pièce jointe 1 à la DR 1.44.b.v de l'Ontario) pour protéger les personnes, les animaux et l'environnement et, comme il est mentionné dans la réponse à la demande 6.6 de la DR 1 de Les Citoyens au Courant, Enbridge utilisera tous les moyens possibles pour accéder à la zone en question.
- b) Chaque déversement est unique et la concentration et les effets potentiels des contaminants atmosphériques dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment la vitesse du vent, la température, la topographie, ainsi que la nature et la durée de

l'événement. Au besoin, Enbridge mettra en œuvre des procédures d'urgence pour évacuer la zone ou installer des abris sur place, comme il est indiqué dans le PIU. Prière de se reporter aux réponses des demandes 6.23.b et 6.23.c de la DR 2 de Les Citoyens au Courant.

**6.8 Source :**

Demande : 6.8

Compte tenu de son expérience dans la rivière Kalamazoo, une rivière dont le débit et le courant sont bien moins élevés que ceux de la rivière des Outaouais, quel pourcentage de tout déversement Enbridge estime-t-elle pouvoir récupérer avant qu'il atteigne les usines de traitement des eaux en aval?

Réponse : 6.8

Chaque déversement est unique et le taux de récupération dépend de la quantité et du type de produit libéré, du lieu du déversement, de la période de l'année, du débit de la rivière ainsi que des conditions climatiques au moment de l'incident.

**Préambule :** Imaginez ce scénario : un déversement de 2 000 barils de pétrole dans la rivière des Outaouais est causé par la défaillance d'une valve. C'est le mois de juin; le niveau de l'eau est élevé après un printemps très pluvieux. Les conditions sont exactement celles du mois de juin 2013. Le temps est orageux. Il est 3 heures du matin.

- Demande :**
- a) Combien de temps faudra-t-il au pétrole pour atteindre Hudson?
  - b) Combien de temps faudra-t-il au pétrole pour atteindre Montréal?
  - c) Que peut faire Enbridge dans une telle situation pour prévenir le mouvement du pétrole vers l'aval?

- Réponse :**
- a) et b) Chaque rejet est unique et l'envergure éventuelle d'un mouvement de pétrole en aval varierait selon un certain nombre de facteurs, dont le volume et le type de produit déversé, le lieu de l'incident, la période de l'année, les conditions climatiques au moment de l'incident, ainsi que les caractéristiques propres aux sols sur les lieux, à la géologie, aux eaux de surface et aux eaux souterraines.
  - c) L'intervention d'urgence dépendra de la situation et variera selon un certain nombre de facteurs en plus de ceux présentés dans le scénario en préambule de la présente demande de renseignements. C'est pourquoi Enbridge ne peut émettre d'hypothèses sur les mesures à prendre en réponse à ce scénario



hypothétique. Enbridge mettrait en œuvre l'une ou l'autre des procédures décrites dans le PIU.

**6.11 Source :** Demande : 6.11  
Quelles sont les méthodes disponibles pour surveiller la contamination de la nappe phréatique?

Réponse : 6.11 :  
Des puits de surveillance des eaux souterraines sont utilisés pour surveiller les niveaux et la qualité des eaux souterraines.

**Demande :** a) Trouve-t-on des puits de surveillance à Soulanges et, dans l'affirmative, à quel endroit?  
b) À quelle fréquence assurez-vous la surveillance à Soulanges?

**Réponse :** a et b) Il n'y a pas de puits de surveillance des eaux souterraines à Vaudreuil-Soulanges.

**6.12 Source :** Demande : 6.12  
Quelles sont les méthodes disponibles pour décontaminer, au besoin, la nappe phréatique?

Réponse : 6.12

Les mesures d'assainissement des eaux souterraines mises en œuvre sur un site dépendraient de nombreux facteurs propres au site, notamment le type de brut, le volume rejeté, le type de sol et la profondeur du substrat rocheux, le degré de fracturation de celui-ci, la profondeur de la nappe phréatique et les caractéristiques de l'aquifère. Les méthodes potentielles peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la biorestauration in situ, l'oxydation chimique, l'injection d'air, l'extraction d'air interstitiel, le pompage et le traitement, l'extraction multiphasés ou l'atténuation naturelle.

**Demande :**

- a) Par « atténuation naturelle », veut-on dire attendre que le problème se résolve de lui-même?
- b) Combien de temps cela prendrait-il?

**Réponse :**

- a) L'atténuation naturelle est une forme passive d'assainissement selon laquelle les facteurs environnementaux favorisent la dégradation des hydrocarbures de pétrole, tandis que des professionnels en environnement surveillent la progression. L'atténuation naturelle surveillée est une option d'assainissement particulièrement valable dans les écosystèmes complexes où les techniques d'assainissement intrusives nuiraient à l'environnement. Les processus biologiques, physiques et chimiques qui existent déjà dans le contexte environnemental facilitent l'atténuation naturelle de l'effet des hydrocarbures.
- b) Le temps qu'il faut pour assainir un déversement dépend de nombreuses variables. Prière de se reporter à la réponse de la demande 2.10a. de la DR 1 de l'APN et de la COTTFN.

**6.13 Source :** Demande : 6.13  
Si la décontamination est possible, quel délai serait nécessaire?

Réponse : 6.13

Oui, il est possible d'assainir les panaches d'eaux souterraines. Les délais d'exécution pour l'assainissement des eaux souterraines dépendent des méthodes d'assainissement employées et des caractéristiques propres au site, notamment le type de brut, le volume rejeté, le type de sol et la profondeur du substratum rocheux, le degré de fracturation de celui-ci, la profondeur de la nappe phréatique et les caractéristiques de l'aquifère.

- Demande :**
- a) Pouvez-vous nous donner une idée approximative du temps qu'il a fallu ailleurs pour assainir des panaches d'eaux souterraines ailleurs? Six mois? 30 ans? 200 ans?
  - b) Existe-t-il des panaches d'eaux souterraines impossibles à assainir en moins de 10 ans?

- Réponse :**
- a) Une estimation approximative du temps qu'il faut pour assainir un panache d'eaux souterraines n'est pas possible en raison des nombreuses variables en jeu, notamment le contexte environnemental, le degré et le type de contamination et la stratégie d'assainissement utilisée. Tout est mis en œuvre pour s'assurer que la stratégie d'assainissement choisie est la formule appropriée pour l'environnement et pour les parties intéressées, car ce choix s'appuie non seulement sur des critères de nature technique, mais aussi sur des consultations auprès des propriétaires, des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes concernées.
  - b) Oui, dans certaines circonstances, il arrive qu'il faille plus de 10 ans pour assainir les effets sur un panache d'eaux souterraines.

**6.19 Source :** Demande : 6.19  
Qui s'occupe de l'entretien, sur place (accessibilité, déneigement, désherbage) des stations de pompage, des valves, bornes de millage, panneaux d'avertissement, etc.?

Réponse : 6.19

Le personnel d'Enbridge effectue toutes les activités d'entretien du site, à l'exception de la pulvérisation des mauvaises herbes. Enbridge embauche des entreprises de désherbage locales pour l'exécution de ce travail.

**Demande :**

- a) Pourquoi le déneigement n'a-t-il pas été effectué à la valve manuelle située à (ou près de) Sainte-Justine de Newton au cours de l'hiver 2012-2013?
- b) À combien de reprises Enbridge a-t-elle vérifié l'accessibilité à ce site?

**Réponse :** a) et b) Prière de se reporter à la réponse de la demande 5.e de la DR 2 de Les Citoyens au Courant.

**6.20 Source :** Demande : 6.20  
En cas de fuite majeure / déversement, y'a -t-il un plan d'intervention et d'évacuation pour aider les fermiers à protéger leurs animaux?

Réponse : 6.20

Selon les circonstances de l'incident, Enbridge, en collaboration avec les propriétaires fonciers locaux, veillerait à tenir les animaux domestiques et locaux à l'écart des lieux de l'incident. Si l'incident touchait les sites d'alimentation des animaux ou d'eau potable, Enbridge veillerait à ce que les animaux soient pris en charge convenablement à un autre endroit, éloigné du site de l'incident.

**Préambule :** Imaginez ce scénario : un déversement majeur a eu lieu comprenant 9 000 barils de bitume dilué contaminant la nappe phréatique de Soulanges. C'est l'été. Les besoins en eau pour abreuver le bétail sont en moyenne 20 à 40 litres par jour, selon la période de l'année. S'il y a 15 000 têtes de bétail à moins de 2 km du pipeline à Soulanges, cela signifie qu'il faut 600 000 litres d'eau fraîche par jour.

**Demande :**

- a) En supposant que vous n'avez pas à évacuer les animaux, quels fournisseurs seront en mesure de fournir cette eau aux animaux, en plus de répondre aux besoins de la population humaine pour toute la période de décontamination de la nappe phréatique?
- b) Est-ce qu'Enbridge a conclu ou mis en œuvre des accords préliminaires avec les fournisseurs d'eau potable en quantité appropriée?

**Réponse :**

- a) Enbridge ne peut avancer d'hypothèses sur les fournisseurs qui seraient disponibles dans l'éventualité peu probable où ce scénario hypothétique se réaliserait.
- b) Enbridge n'a pas mis en œuvre d'ententes préliminaires avec des fournisseurs d'eau potable.

**6.21 Source :** Demande : 6.21  
Qui (quelle compagnie) évacue les animaux de ferme?

Réponse : 6.21 :  
Enbridge ferait appel à un entrepreneur qui respecte les règlements qui régissent la manutention et le transport des animaux de ferme.

**Demande :** a) Est-ce qu'Enbridge a conclu des ententes contractuelles avec des entrepreneurs et mis en œuvre des accords préliminaires pour l'exécution de ce travail?

**Réponse :** a) Enbridge n'a pas conclu d'accord préliminaire visant le transport des animaux de ferme.

**6.23 Source :** Demande : 6.22  
À partir de quel moment jugez-vous qu'il soit nécessaire d'évacuer des lieux touchés par un déversement / une fuite?

Réponse : 6.22  
Enbridge, en consultation avec les organismes de secours d'urgence municipaux, prendrait cette décision et confierait aux services de police et d'incendie le soin de mener l'évacuation.

Demande : 6.23  
Qui ordonne une évacuation et où est localisée la personne prenant cette décision?

Réponse : 6.23  
Le commandant sur place d'Enbridge, en consultation avec les intervenants d'urgence de la ville, prendrait cette décision et confierait aux services de police et d'incendie le soin de mener l'évacuation.

<http://www.arktimes.com/ArkansasBlog/archives/2013/06/18/long-term-health-effects-after-the-mayfloweroil-spill>

- Demande :**
- a) Qu'arrivera-t-il aux résidents qui auront inhalé du benzène et d'autres substances nocives durant les heures qui précède l'arrivée du commandant d'Enbridge qui organisera et mettra en œuvre l'évacuation?
  - b) Pendant combien de temps est-il acceptable pour les citoyens de respirer des concentrations élevées de benzène?
  - c) En supposant que les concentrations dans l'air de ces substances sont élevées, quels sont les risques pour la santé? Particulièrement pour les personnes vulnérables comme un enfant asthmatique ou un épileptique?

- Réponse :**
- a) Dans l'éventualité peu probable où il serait nécessaire de procéder à une évacuation, les premiers intervenants locaux sont autorisés à mettre en œuvre les mesures d'évacuation. Il n'est pas nécessaire d'attendre l'arrivée des représentants d'Enbridge.
  - b) Le laps de temps pendant lequel une personne peut inhaler les vapeurs de benzène sans engendrer d'effets néfastes dépend de la concentration et de la durée de l'exposition. Lorsqu'un déversement a lieu, Enbridge surveille la qualité de l'air afin de s'assurer que le public est protégé des effets à court terme (aigus) et à long terme (chroniques). Enbridge se sert des lignes directrices publiées (p. ex. les critères concernant la qualité de l'air du



ministère de l'Environnement de l'Ontario) pour quantifier les résultats de surveillance de la qualité de l'air qu'elle communique aux organismes de réglementation compétents. Si des mesures doivent être prises, Enbridge travaillera avec les autorités locales et les organismes de réglementation afin de s'assurer qu'elles soient mises en œuvre.

- c) L'article cité fait référence spécifiquement au benzène comme substance préoccupante dans l'air provenant d'un déversement de pétrole; par conséquent, cette réponse est spécifique au benzène.

Divers effets sur la santé (ATSDR, 2007, CDC, 2013) peuvent être attribués à l'exposition au benzène, toutefois, la gravité des effets sur la santé dépend entièrement de la durée de l'exposition et de la concentration de benzène. Une exposition de courte durée (5 à 10 minutes) à de faibles concentrations (700 à 3000 ppm) de benzène dans l'air peut entraîner des étourdissements, des convulsions, un rythme cardiaque rapide, des maux de tête, de la confusion et une perte de conscience; l'exposition à des concentrations très élevées (10 000 à 20 000 ppm) peut entraîner la mort. Une exposition à long terme au benzène pourrait causer le cancer, en particulier la leucémie (c.-à-d. les cancers des organes hématopoïétiques) et des difficultés respiratoires telles qu'une augmentation de l'incidence de la respiration sifflante et de l'asthme (US EPA, 2009).

#### **Références :**

ATSDR (Agency for Toxic Substances and Disease Registry), 2007. Public Health Statement – Benzene, n° CAS 71-43-2, août 2007, accessible en ligne :  
<http://www.atsdr.cdc.gov/toxprofiles/tp3.pdf>.

CDC (Centers for Disease Control and Prevention). The Emergency Response Safety and Health Database, Benzene: Systemic Agent, accessible en ligne :  
[http://www.cdc.gov/niosh/ershdb/EmergencyResponseCard\\_29750032.html](http://www.cdc.gov/niosh/ershdb/EmergencyResponseCard_29750032.html).

US EPA (United States Environmental Protection Agency), 2009. Benzene, TEACH Chemical Summary, accessible en ligne :  
[http://www.epa.gov/teach/chem\\_summ/BENZ\\_summary.pdf](http://www.epa.gov/teach/chem_summ/BENZ_summary.pdf).

**6.28 Source :** Demande : 6.28  
Est-il techniquement possible pour Enbridge d'installer une double coque sur tous les tronçons de la canalisation 9B qui traversent une rivière?

Réponse : 6.28  
Enbridge affirme que l'exploitation du pipeline de la canalisation 9B est sécuritaire de la façon proposée dans la demande sans modifications au pipeline de la canalisation 9B.

**Demande :** a) Dans l'éventualité où les inspections futures révéleraient des conditions d'exploitation non sécuritaires, quelles sont la ou les méthodes de restauration que vous envisageriez?

**Réponse :** a) Si les conditions d'exploitation s'avéraient non sécuritaires, Enbridge prendrait des mesures correctives immédiates, incluant possiblement une restriction de la pression ou la fermeture de la canalisation, selon la situation particulière.

Les méthodes de restauration envisagées comprendraient l'excavation, l'évaluation et la réparation (comme il est précisé dans la réponse aux DR 1.15.c et 1.16 de l'Ontario) ou le remplacement de la conduite.

**6.29 Preamble :** Lors d'une rencontre d'information avec L'ONÉ à Rigaud, nous avons appris qu'il y a un document datant de 1975 avec les mesures de mitigation préliminaires en cas de déversements.

**Demande :** Est-ce qu'Enbridge a une copie de ce document? Si oui, est-ce qu'il peut nous envoyer une copie?

**Réponse :** Si Enbridge comprend bien, le document dont il a été question lors de la séance d'information de l'ONÉ à Rigaud est la décision relative à la canalisation 9 de l'ONÉ de 1974. Prière de se reporter à la pièce jointe 1 à la demande 6.29 de la DR 2 de Les Citoyens au Courant.

**Les activités de consultation et les effets potentiels du projet proposé sur les propriétaires fonciers qui sont touchés ainsi que sur l'utilisation des terres :**

- 8**      **Demande :**
- a) Est-ce qu'Enbridge reconnaît que la seule consultation publique qui a eu lieu à Vaudreuil-Soulanges (Rigaud, 25 avril 2013) a été tenue alors qu'il était trop tard pour que les membres du public puissent soumettre une demande de participation aux audiences de l'ONÉ?
  - b) Est-ce qu'Enbridge reconnaît que l'événement en question à Rigaud n'était pas le type de rencontre demandé par les élus municipaux et par le public?
  - c) Est-ce qu'Enbridge reconnaît que lorsque le député fédéral local et les citoyens ont demandé que l'événement soit à micro ouvert, cette demande a été refusée?
  - d) Est-ce qu'Enbridge reconnaît qu'un vote a eu lieu lors de cet événement, au cours duquel tous les citoyens présents ont voté pour que le type de rencontre soit changé, et qu'Enbridge a refusé?
  - e) Est-ce qu'Enbridge reconnaît que le député fédéral a posé une question à Eric Prud'homme à propos du manque de conformité d'Enbridge envers les directives de l'ONÉ devant le public lors de la rencontre et que monsieur Prud'homme a refusé de répondre à la question?
  - f) Est-ce qu'Enbridge reconnaît que deux personnes étaient placées à la porte de la salle de consultation publique et prenaient le nom complet de toutes les personnes qui entraient? Les personnes qui ne voulaient pas donner leur nom ont été avisées qu'elles devaient le faire parce que c'était la « procédure » et qu'un garde de sécurité employé par Enbridge était présent avec une caméra?
  - g) Est-ce qu'Enbridge réalise que le public s'est senti intimidé par ces mesures?
  - h) Est-ce qu'Enbridge réalise que la publicité, les brochures promotionnelles et les sondages d'opinion ne sont pas la même chose qu'une consultation publique?
  - i) Est-ce qu'Enbridge réalise qu'une consultation publique ne doit pas être contrôlée afin que les citoyens obtiennent seulement les renseignements qu'une entreprise veut leur transmettre au lieu

d'offrir un tableau complet?

- j) Est-ce qu'Enbridge réalise qu'une rencontre avec les élus municipaux n'est pas la même chose qu'une consultation publique?

**Réponse :** a) En 2012, Enbridge a organisé deux journées portes ouvertes pour le projet au Québec à Montréal-Est et à Mirabel dans le cadre de sa consultation pour le projet. Bien qu'il n'existe aucune exigence spécifique de l'ONÉ de prévoir des journées portes ouvertes, Enbridge en a organisé en plus des autres moyens d'avis public et de consultation.

Enbridge a organisé quatre journées portes ouvertes supplémentaires en 2013 au Québec, à Mirabel, à Sainte-Anne-des-Plaines, à Rigaud et à Saint-André-d'Argenteuil, afin d'expliquer les travaux de fouilles d'intégrité prévus dans la région. L'événement du 25 avril à Rigaud était une journée portes ouvertes de ce genre.

Dans la mesure où toute personne a reçu les renseignements sur le projet et le processus d'audience de l'ONÉ lors de la journée portes ouvertes du 25 avril 2013, Enbridge précise qu'elle a fourni les coordonnées de l'ONÉ et du conseiller sur les processus de l'ONÉ. Enbridge a cru comprendre que par le passé l'ONÉ a accepté les demandes tardives de participation aux audiences.

- b) Enbridge a organisé une journée portes ouvertes à Rigaud du type qu'elle avait annoncé. Ce type de rencontre est celui qu'Enbridge a utilisé au cours des dix dernières années pour permettre à un maximum de personnes d'interagir avec des experts et d'obtenir les renseignements qu'elles désirent.
- c) et d) Enbridge a organisé une journée portes ouvertes à Rigaud du type qu'elle avait annoncé. Enbridge a expliqué qu'il serait impossible de changer le type de rencontre à la dernière minute.
- e) Enbridge reconnaît qu'une question a été posée par le député fédéral et que monsieur Prud'Homme lui a dit qu'il répondrait à la question sur une base individuelle selon le type de rencontre qui a été annoncé pour la journée portes ouvertes à Rigaud. Monsieur Prud'Homme a répondu à la question du député fédéral avant la fin de la journée portes ouvertes et a eu une longue discussion avec celui-ci lui indiquant que monsieur Prud'Homme était disponible pour discuter de toute autre préoccupation que le député fédéral pourrait avoir ultérieurement.

- f) À chaque journée portes ouvertes, Enbridge a accueilli les invités et leur a demandé de s'identifier et de mentionner ce qui les intéressait. Cette méthode permet à Enbridge de diriger immédiatement les invités vers la documentation, les vidéos ou les experts appropriés. Si les invités refusent de s'identifier, Enbridge leur permet tout de même d'assister à l'événement. Aucun garde de sécurité présent à l'événement en question n'avait une caméra à la main.
- g) L'intention d'Enbridge est que ses invités se sentent les bienvenus et en sécurité lors des journées portes ouvertes et non pas qu'ils se sentent intimidés. À la connaissance d'Enbridge, personne ne s'est plaint d'avoir été intimidé lors de la journée portes ouvertes en question et le niveau élevé de participation ainsi que l'engagement pendant cette rencontre ne reflétait pas de tels sentiments.
- h) Enbridge crée des brochures publicitaires et promotionnelles pour s'assurer que les citoyens préoccupés connaissent tous les faits requis au sujet de ses projets. Enbridge offre aussi un site Internet, une adresse courriel et une ligne téléphonique spécifiques afin que les citoyens préoccupés puissent poursuivre la conversation avec Enbridge au sujet de ses projets. Tous ces outils font partie du programme de consultation d'Enbridge.
- i) Le programme de consultation d'Enbridge pour le Projet est conçu pour assurer que les parties intéressées disposent d'un nombre suffisant d'occasions de faire part de leurs commentaires ou préoccupations ou de poser des questions et, si elles le désirent, de rencontrer les représentants d'Enbridge pour discuter des problèmes ou obtenir des renseignements supplémentaires.
- j) Enbridge rencontre les élus municipaux pour assurer qu'ils connaissent tous les faits requis au sujet des projets d'Enbridge et pour qu'ils aient un point de contact pour toute demande ou question supplémentaires.

**8.2 Source :**

Demande : 8.1

Est-ce que la compagnie Enbridge a expliqué son projet aux résidents des villages traversés par le pipeline dans la région entre Ste-Justine de Newton et Pointe-Fortune?

Réponse : 8.1

Oui, Enbridge a mené plusieurs activités de consultation différentes afin de mobiliser les intervenants qui pourraient être touchés par le Projet ou avoir un intérêt dans le Projet. Dans le cadre de la demande, Enbridge a déposé un rapport de consultation qui précise les contacts avec tous les intervenants du Projet (y compris les envois d'avis et de brochures et les rencontres en personne) depuis le lancement du programme de consultation le 17 mai 2012. De plus, la pièce jointe 1 à la DR 1.15 de l'ONÉ fournit une mise à jour sur toutes les activités de consultation qui ont eu lieu entre le 6 novembre 2012 et le 19 mars 2013.

Enbridge a tenu six journées portes ouvertes au Québec. En octobre 2012, avant le dépôt de la demande de projet auprès de l'ONÉ, Enbridge a tenu une journée portes ouvertes à Montréal-Est et à Mirabel. Plus récemment, Enbridge a tenu quatre journées portes ouvertes dans les collectivités du Québec les 24 et 25 avril 2013 : à Sainte-Anne-des-Plaines, à Mirabel, à Saint-André-d'Argenteuil et à Rigaud. Ces journées portes ouvertes étaient organisées en réponse aux collectivités qui ont demandé qu'Enbridge tienne davantage de journées portes ouvertes. Enbridge est aussi consciente de l'intérêt croissant que suscite le Projet et a réagi en conséquence avec l'organisation de 19 autres journées portes ouvertes et le déploiement d'un effort considérable de sensibilisation visant les conseils municipaux, les groupes de conservation, les médias d'information locaux, les groupes de citoyens et les particuliers. Chaque journée portes ouvertes a fait l'objet d'annonces dans les journaux locaux dans les deux semaines précédant l'événement. Le nombre de participants a varié entre 25 et 79 personnes, majoritairement des citoyens intéressés.

Ces journées portes ouvertes ont donné une occasion aux participants d'examiner et de rapporter à la maison du matériel de communication lié au projet (p. ex. des fiches de renseignements) ainsi que de s'adresser directement aux experts d'Enbridge, tout en permettant à l'entreprise d'écouter et de connaître les intérêts des intervenants.

Demande : 8.2

Est-ce que Enbridge a donné ce mandat aux conseils municipaux qu'ils ont rencontrés?

Réponse : 8.2

Oui, Enbridge a sollicité 48 autorités municipales, provinciales et

fédérales du Québec, ce qui a donné lieu à 208 activités de consultation et de participation, allant de lettres, courriels et appels téléphoniques à des rencontres et des exposés en personne liés au Projet, chacune axée sur la présentation de renseignements et la réponse aux questions relatives au Projet.

**Préambule :** Enbridge n'a pas répondu à la question 8.2. Aucune consultation n'a eu lieu à Soulanges. Une consultation consiste à écouter et à faire des changements. Des renseignements ont été donnés aux conseillers municipaux et aux propriétaires fonciers seulement. Aucune consultation n'a eu lieu avec aucun résident de Soulanges et aucun renseignement n'a été fourni à aucun résident de Soulanges avant le 25 avril 2013, alors que finalement une rencontre a été tenue par Enbridge (après des mois de demandes), et à ce moment, il était trop tard pour que les résidents soumettent une demande de participation aux audiences de l'ONÉ. Le format de cette rencontre publique n'a pas satisfait le public, qui l'a clairement exprimé par vote lors de la rencontre. Enbridge n'a pas demandé aux conseils municipaux de communiquer les renseignements sur son projet aux résidents et les conseils municipaux ne l'ont pas fait.

**Demande :** a) Est-ce qu'Enbridge va consulter les résidents touchés par le projet pour s'assurer que leurs préoccupations sont entendues et que des mesures sont prises à cet égard?

**Réponse :** a) Enbridge a consulté toutes les parties potentiellement touchées et continuera de le faire. Le programme de consultation publique propre au projet a été conçu et mis en œuvre pour assurer la consultation rapide de toutes les parties potentiellement touchées et leur fournir en temps opportun des détails et des renseignements à l'égard du projet. De plus, le programme de consultation pour le projet a été conçu pour assurer que les parties intéressées disposent d'un nombre suffisant d'occasions de faire part de leurs commentaires ou préoccupations ou de poser des questions et, si elles le désirent, de rencontrer les représentants d'Enbridge pour discuter des problèmes ou obtenir des renseignements supplémentaires.

Prière de se reporter à la réponse de la demande 8.a. de la DR 2 de Les Citoyens au Courant.